

AIDE AU CALCUL DU SALAIRE

Ce document n'a pas valeur de fiche de paie.

Mois de	Heures prévues au contrat	Heures réellement effectuées	Heures complémentaires hebdomadaire	Heures majorées hebdomadaire	repas	gouter ou petit déjeuner	IE	Kms
lundi								
mardi								
mercredi								
jeudi								
vendredi								
samedi								
dimanche								
lundi								
mardi								
mercredi								
jeudi								
vendredi								
samedi								
dimanche								
lundi								
mardi								
mercredi								
jeudi								
vendredi								
samedi								
dimanche								
lundi								
mardi								
mercredi								
jeudi								
vendredi								
samedi								
dimanche								
lundi								
mardi								
mercredi								
jeudi								
vendredi								
samedi								
dimanche								
➔ Attention : le temps de travail prévu dans le salaire de base <u>non effectué sur une semaine ne peut être reporté sur une autre, ni d'un jour sur l'autre</u>								

Salaire mensuel de base net (.....€ net xh xsemaines) / 12 mois		1).....€	
Heures complémentaires <i>(Jusqu'à la 45ème heure par semaine)</i> Nombre d'heures : h x tarif horaire net de base.....€		2).....€	
Heures majorées <i>(À partir de la 46ème heure par semaine)</i> Nombre d'heures : x tarif horaire net majoré.....€		3).....€	
Salaire Mensuel : 1) +2) +3)	€	
Congés payés	€	
A	Salaire (salaire mensuel + congés payés)€	Somme à déclarer dans le salaire net total du PAJEMPLOI

Indemnités d'entretien	Jusqu'à 8 heures d'accueil par jour et par enfant : Nombre de jours <input type="text"/> x €	Soit.....€
	Pour 9 heures d'accueil par jour et par enfant : Nombre d'heure <input type="text"/> x €	

Indemnités de repas	Nombre de repas x tarif par repas€	Soit€
---------------------	---	-------------

Indemnités de déplacement	Nombre de km x tarif au km €	Soit€
---------------------------	---	-------------

TOTAL DU MOIS DE €
-------------------------	---------

RAPPEL déclaration PAJEMPLOI pour établir le bulletin de paie pour <u>année incomplète</u>	
Nombre d'heures normales	Nombre d'H/semaine X Nombre de semaines d'accueil) / 12 mois =
Nombre de jours d'activité.	Nombre de J/semaine X Nombre de semaines d'accueil) / 12 mois =
Nombre de jours de Congés Payés (CP)	Si vous payez les CP chaque mois entre juin et mai il faut déclarer 2.5 jours/mois par contre si vous payez en une seule fois, il faut déclarer le nombre de jours correspondant à la somme versée.
➔ Attention, lors de la déclaration des CP, pensez à convertir le montant des CP déclarés en heure, et à les ajouter au nombre d'heures normales	